



## **Actualité du procès de Nuremberg, 75 ans après**

**Vendredi 15 octobre 2021 à la Maison d'Izieu**

**14 : 00 – 17 : 30**

### **Xavier-Jean Keïta**

Il a rejoint la Cour Pénale Internationale en Janvier 2007 en tant que Conseil Principal du Bureau de la Défense (OPCD). Il est Avocat depuis plus de 37 ans (Barreau du Sénégal, puis à la Cour d'Appel de Paris).

Me Keïta a été membre fondateur du Barreau Pénal International (BPI) et du Centre International de Formation en Afrique des Avocats Francophones (CIFAF). Il a présidé la Commission des Droits de l'Homme et SOS Avocats de l'Association Internationale des Jeunes Avocats (AIJA).

Médiateur expérimenté, il a été pendant 5 ans Juge de Première instance à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Il a été nommé Conseil de permanence pour MM. Germain Katanga et Narcisse Arido, a assisté lors de leurs premières comparutions MM. Jean-Pierre Bemba, Laurent Gbagbo, Aimé Kilolo, Ali Abd-Al-Rahman ; il a été Conseil de MM. Saif Al Islam Kadhafi (pendant 18 mois) et d'Alfred Yekatom.

### **Philip Sands**

Professeur de droit au University College de Londres et avocat, il plaide régulièrement à La Haye à la Cour internationale de justice.

Défenseur infatigable des droits humains, il préside le PEN Club anglais, une organisation centenaire qui défend les droits des écrivains dans le monde.

Il a entamé avec Retour à Lemberg (Albin Michel, 2017) une série de livres dans lesquels il mène l'enquête sur les crimes commis par les nazis dans la région de Lviv en Ukraine, où a vécu son grand-père.

Dans La Filière (Albin Michel, 2020), il tente d'élucider les mystères autour de la fuite et de la mort du nazi Otto von Wächter, à partir des informations fournies par le fils de celui-ci.

## Diane Marie Amann

La professeure Diane Marie Amann est professeure de droit international des Regents et titulaire de la chaire Emily & Ernest Woodruff en droit international à la faculté de droit de l'université de Géorgie (Etats-Unis).

Elle a servi de décembre 2012 à juin 2021 en tant que conseillère spéciale de la procureure de la Cour pénale internationale Fatou Bensouda pour les enfants dans et touchés par les conflits armés.

Auteure de nombreuses publications, D. M. Amann aborde des questions liées à la justice pénale internationale, aux droits de l'homme et de l'enfant, au droit constitutionnel et à la gouvernance de la sécurité.

Ses travaux récents examinent les rôles joués par les femmes professionnelles dans les procès internationaux après la Seconde Guerre mondiale, ainsi que les régimes juridiques conçus pour prévenir et punir les crimes internationaux contre et affectant les enfants.

## Guillaume Mouralis

Directeur de recherche au CNRS, Institut des sciences sociales du politique à Nanterre et Centre Marc Bloch à Berlin.

Il est entré au CNRS en 2008 après avoir soutenu une thèse d'histoire franco-allemande, préparée à Berlin, consacrée au jugement des crimes de la RDA en Allemagne. Il a soutenu en 2017 une habilitation à diriger des recherches intitulée « Le moment Nuremberg : Une expérimentation judiciaire sous contrainte ». À partir d'une enquête détaillée sur les juristes américains associés au procès de Nuremberg, ce travail examine les contraintes professionnelles et raciales qui pesèrent sur leur travail.

Son travail propose une approche critique des sorties de conflits au XXe siècle, qu'il s'agisse la fin de la guerre froide en Allemagne ou des lendemains de la Seconde Guerre mondiale envisagés comme une parenthèse ambiguë dans l'histoire longue du rapport distant des Etats-Unis au droit international.

## Michel Massé

Professeur émérite de droit privé et sciences criminelles de l'université de Poitiers, Michel Massé est aussi membre du conseil scientifique de la Maison d'Izieu.

A ce titre, il a conçu avec Bernadette Aubert la seconde partie de l'exposition permanente de la Maison d'Izieu inaugurée en 2015 intitulée « De Nuremberg à La Haye, juger les criminels ».

L'un des responsables du projet de recherche porté par les facultés de droit de Poitiers et Lyon 3 pour des étudiants de Master 2 intitulé « Le rôle des procès de crimes de masse dans la construction des mémoires contemporaines : Un malentendu ? »

## Jean-Paul Jean

Président de chambre à la Cour de cassation. Vice-président de l'association française pour l'histoire de la justice

Entré à l'ENM en 1978, J-P Jean a exercé comme juge d'instruction, juge civil, président de correctionnelle, membre de l'inspection générale, avocat général de cour d'assises. Il a aussi dirigé la Mission de recherche droit et justice et été professeur associé à l'université de Poitiers.

Il enseigne à Sciences-Po et est directeur de sessions à l'Ecole nationale de la magistrature. Parmi les ouvrages qu'il a codirigés : Barbie, Papon, Touvier : des procès pour la mémoire (2002), Le peuple en justice (2014), Histoire de la justice en France (2016), 70 ans après Nuremberg, juger le crime contre l'humanité (2017).

## Matthias Gemählich

Matthias Gemählich est enseignant-chercheur à l'Institut d'histoire contemporaine de l'université Johannes Gutenberg de Mayence.

Docteur en histoire, il a soutenu une thèse en cotutelle en 2017 à l'université de Mayence et à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne qui porte sur le rôle de la France au procès de Nuremberg.

Il a notamment publié : « De la culpabilité collective allemande. L'accusation française au procès de Nuremberg, 1946-1946 ».

Il a fait des recherches approfondies dans les archives privées de Delphin Debenest, avocat général dans la délégation française.

## Stéphanie Boissard

Responsable recherche, documentations et archives à la Maison d'Izieu, elle assure le développement des activités scientifiques liées aux fonds d'archives de la Maison d'Izieu.

Elle a pris en charge dans les réserves de la Maison, les archives privées des juges Français à Nuremberg, Falco (en 2013), Donnedieu de Vabres (en 2019) et tout récemment celles de l'avocat général Delphin Debenest.

Elle est intégrée à l'équipe de recherche des universités de Poitiers et Lyon 3 sur « Le rôle des procès de crimes de masse dans la construction des mémoires contemporaines : Un malentendu ? ».

## Mathilde Philip-Gay

Mathilde Philip-Gay est professeure de droit public à l'université Lyon 3 spécialisée en droit constitutionnel et en droit international, co-directrice du Centre de droit constitutionnel (CDC).

L'une des responsables du projet de recherche porté par les facultés de droit de Poitiers et Lyon 3 pour des étudiants de Master 2 intitulé « Le rôle des procès de crimes de masse dans la construction des mémoires contemporaines : Un malentendu ? »